
**Avis aux personnes intéressées par une consultation écrite d'une durée de
15 jours sur un projet de règlement concernant les ententes relatives
à des travaux municipaux**

Lors d'une séance tenue le 7 décembre 2020, le conseil municipal a adopté le projet de règlement numéro 280-2020 intitulé : **Règlement concernant les ententes relatives à des travaux municipaux.**

Résumé du projet :

Le projet de règlement vise à fixer le cadre légal pour l'établissement des ententes entre un promoteur et la Ville de Lavaltrie, dans le cadre de travaux municipaux nécessaires au développement de projets domiciliaires, commerciaux ou industriels sur le territoire de la Ville de Lavaltrie. Ces travaux sont relatifs aux infrastructures et aux équipements municipaux destinés à devenir publics.

Ce projet de règlement s'applique à l'ensemble du territoire de la Ville.

Le projet de règlement ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de règlement peut être consulté sur le [site Internet](#) de la Ville :

Toute personne intéressée de la Ville de Lavaltrie peut transmettre des commentaires écrits, pendant une période de **15 jours** suivant la publication du présent avis, soit **jusqu'au 6 janvier 2021, inclusivement.**

Les commentaires écrits peuvent être transmis par courriel, être déposés dans la boîte de réception du courrier de l'hôtel de ville ou par la poste aux coordonnées suivantes :

Service du greffe – Ville de Lavaltrie
1370, rue Notre-Dame
Lavaltrie (Québec) J5T 1M5

Courriel : greffe@ville.lavaltrie.qc.ca

Donné à Ville de Lavaltrie, ce 22 décembre 2020

Marie-Josée Charron, assistante-greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Tel que prévu au règlement numéro 245-2018 concernant la publication des avis publics, adopté le 14 janvier 2019 par le conseil municipal, je, Marie-Josée Charron, assistante-greffière à la Ville de Lavaltrie, certifie par la présente que j'ai affiché et publié le présent avis public concernant le projet de règlement numéro 280-2020 à l'hôtel de ville et sur le site Internet de la Ville, le 22 décembre 2020